



Association loi 1901 – N° 32311904000018

# ASSEMBLEE GENERALE

## vendredi 24 septembre 2021

La séance est ouverte à 17h30

Membres présents :

BALANSI Colette – BESLANT Alain – BROWN Marie-Christine – CASAVECCHI Danielle – DAVID Michèle – DOINNE Marie-Claude – GILLOUX Grégory – IVARS Marie-Thérèse – LELOUP Edith – MAUSHART Evelyne – PERHERIN Isabelle – TEULIER Denis – THIDET Martine – TISSOT Gilles

Membres représentés : DE SOUZA Mariano - ROY Sylviane

Présentation du nouveau Principal Adjoint du Collège Peiresec, M. BOY, par le Principal du Collège Peiresec M. GILLOUX.

La parole est au Vice-président de l'association, M. TISSOT.

### 1 – Accueil du Vice-président

Le Vice-président remercie les membres de leur présence et de l'intérêt qu'ils portent à l'association. « Nous avons la qualité si nous n'avons pas la quantité ».

Il remercie également l'équipe du conseil d'administration et tout spécialement le président, M. DE SOUZA pour son engagement sans faille.

M. DE SOUZA demande à être excusé de son absence car il subit une intervention chirurgicale ne pouvant être reportée.

### 2 – Rapport moral 2020-2021

Lecture du Rapport moral du Président par le Vice-président :  
Cf. Rapport Moral 2020/2021

Questions : Non

Vote du rapport moral :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Documents soumis au vote :

- PV de l'AG du 25 sept 2020
- Convention de partenariat pédagogique entre le Relais Peiresec et le Collège Peiresec
- Validation de la modification de l'article 11 des statuts

a) Validation du PV de l'AG du 25 septembre 2020

Les membres estiment qu'il n'est pas nécessaire d'en refaire la lecture. Mais y a-t-il des questions ?  
Pas de question.

Vote :



Association loi 1901 – N° 32311904000018

## ASSEMBLEE GENERALE vendredi 24 septembre 2021

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

b) Validation de la convention de partenariat pédagogique et éducatif Relais et Collège Peiresec

Pour donner suite aux informations précitées dans le rapport moral, la convention de partenariat pédagogique est soumise à l'approbation des membres :

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité.

c) Validation de la modification de l'article 11 des statuts

Les statuts en vigueur ne prévoyaient pas la possibilité d'être représenté aux réunions du Conseil d'administration, lequel ne saurait délibérer sans quorum.

La modification a été adoptée à l'unanimité des voix lors du CA du 23 Juin dernier, et soumise à votre appréciation ce soir.

Texte actuel soumis à modification : Le Conseil d'Administration ne peut se réunir que si la moitié plus un de ses membres est présente ou représentée.

Texte proposé : Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la moitié plus un de ses membres est présente ou représentée.

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité.

### 3 – Rapport d'activité 2020-2021

Lecture du rapport d'activité par Virginie Boncourre, Directrice  
Cf : Rapport d'activité 2020/2021

Questions : Non

Vote du rapport d'activité :  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité.

### 4 – Rapport financier 2020-2021



Association loi 1901 - N° 32311904000018

## ASSEMBLEE GENERALE vendredi 24 septembre 2021

Lecture du rapport financier par la Trésorière, Mme Marie-Thérèse IVARS :  
Cf : Rapport financier 2020/2021

Produits : 203 416 euros

Charges : 153 037 euros

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 50 180 euros.

Pour s'assurer une bonne santé financière, une association devrait présenter au moins 1/3 de budget annuel en réserve. Il nous faudrait donc un fond de réserve de 90 000 euros, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

La crise sanitaire va engendrer des difficultés sur les années à venir.

Questions :

Les 50 180 a été provoqué par quoi ?

Mme IVARS : Ce sont les aides perçues de l'État, le maintien des subventions, les subventions exceptionnelles octroyées ainsi que les dons faits par les adhérents.

Mme BONCOURRE : le fonds de solidarité est précisément là pour nous aider et il nous sera utile pour les années à venir.

Une baisse des inscriptions est déjà remarquée à ce jour : 300 à ce jour au lieu de 400 l'année dernière.

Nous sommes conscients que la crise sanitaire va avoir des effets encore sur plusieurs années. Nous aurons du mal à garder l'équilibre tant que nous n'aurons pas retrouvé nos 800 adhérents. Nous espérons redresser la barre sur les deux ans à venir.

Vote du Rapport financier de l'exercice :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Adopté à la majorité.

### 5 – Budget prévisionnel 2021-2022

Mme BONCOURRE présente le budget prévisionnel :

Cf. : Budget prévisionnel 2021/2022

Nous nous sommes basés sur un budget prévisionnel en espérant accueillir 700 adhérents, cela porte le budget à un montant total de 233 844 euros

Les charges : total 233 844 euros

Les produits espérés seraient de 225 480 euros

Une insuffisance prévisionnelle de 8 364 euros serait à prévoir et donc à pallier avec de l'autofinancement.

Il a été constaté qu'un équilibre serait trouvé avec 800 adhérents, chiffre qui sera difficile à atteindre. Le bénéfice de cette année nous aidera à équilibrer les comptes.

Questions :

1- Les charges de personnel sont trop importantes

Mme BONCOURRE : on ne peut pas baisser les salaires du personnel. C'est la plus grosse charge



Association loi 1901 – N° 32311904000018

## ASSEMBLEE GENERALE vendredi 24 septembre 2021

du Relais. Un professeur touche environ 30 euros de l'heure. Il y a actuellement une quarantaine de salariés. Il est extrêmement difficile de trouver des intervenants bénévoles.

Habituellement, on ouvrait les cours à 12 personnes afin de couvrir en majeure partie les coûts salariaux et de location de salles pour les ateliers.

Cette année il nous faudra baisser ce seuil afin de proposer un maximum d'activités, sinon nous serons dans l'obligation d'annuler trop d'ateliers et cela aurait un impact sur le nombre d'inscriptions.

### 2- Pourquoi ne pas faire payer l'entrée des conférences ?

Mme BONCOURRE : cela réduirait considérablement la fréquentation (expérience faite il y a quelques années), une baisse de fréquentation aurait un impact sur le maintien des subventions, donc on n'y gagnerait pas.

M. GILLOUX : L'aspect gratuité donne un rayonnement au Relais. La salle Massi n'est pas facturée par le Collège du fait de la gratuité des conférences. Le Relais peut proposer des conférences quatre soirs par semaine.

Vote du budget prévisionnel 2021/2022 :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Adopté à la majorité

### 6 – Questions diverses

Aucune

### 7 – Conclusion du Vice-Président.

Le Vice-Président remercie encore une fois les membres de leur présence et leur action pour faire rayonner le Relais dans Toulon et la Métropole.

Nous traversons actuellement une zone de turbulences, comme beaucoup de structures la connaissent. Nous souhaitons pouvoir surmonter ces difficultés lorsque la crise sanitaire sera derrière nous.

La séance est levée à 18h30.

Signatures :

Vice-Président  
Gilles TISSOT

Le Président  
  
Mariano DE SOUZA

Secrétaire  
Evelyne MAUSHART